



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE

ÉLECTION AUX CONSEILS DE PRUD'HOMMES

DÉCLARATION NOMINATIVE DES EMPLOYEURS NON SALARIÉS



Notice explicative

À quoi sert la déclaration prud'homale ?

Les conseillers prud'hommes sont des juges non professionnels, issus du monde du travail et du secteur d'activité pour lequel ils auront à rendre la justice.

Elus pour cinq ans par les salariés, les demandeurs d'emploi d'une part, par les employeurs d'autre part, ils règlent par la conciliation et jugent, les différends qui peuvent naître à l'occasion de la relation de travail.

Pour être inscrit sur les listes électorales et participer à ces élections, vous devez compléter et renvoyer cette déclaration à la mairie de la commune où se situe votre entreprise.

Qui est concerné par la déclaration ?

Cet imprimé est exclusivement réservé aux électeurs relevant du collège « employeur » qui ne sont pas salariés (les salariés du collège employeur étant inscrits automatiquement).

Vous pouvez donc vous inscrire en utilisant le formulaire ci-joint, si au dernier vendredi de l'année précédent l'élection :

- Vous employez un ou plusieurs salariés pour votre propre compte ;
- Vous étiez associé en nom collectif, président d'un conseil d'administration, directeur général ou directeur d'un établissement d'une société anonyme ;
- Le siège de votre entreprise se situe géographiquement dans une commune où va se tenir l'élection prud'homale ;
- L'activité principale de celle-ci correspond à une section prud'homale de l'élection (cf. tableau de correspondance entre les codes APE / NAF et les sections prud'homales) ou vous êtes employeur en section « encadrement » pour une élection concernant cette section prud'homale.

Remarque : Les artisans, commerçants et agriculteurs peuvent donner mandat à leurs conjoints mentionnés au registre des métiers, au registre du commerce et des sociétés et au registre de protection sociale pour être inscrits et voter à leur place.

Aucune condition de nationalité n'est exigée.

Attention :

Si vous employez plusieurs salariés dans le cadre d'activités différentes, vous devez vous inscrire uniquement pour l'entreprise correspondant à votre activité principale, c'est-à-dire celle pour laquelle vous employez le plus de salariés. La commune d'inscription est celle où se situe cette entreprise.

Remplissez complètement les informations d'identité et les adresses de domicile nécessaires pour l'établissement et l'envoi des cartes d'électeur.

Où vous renseigner ?

Vous pouvez vous renseigner auprès des services administratifs du lieu de votre domicile :

- La mairie ;
- La préfecture de votre département,
- L'unité territoriale de votre département (anciennement DDTEFP) relevant de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Quand et où envoyer votre déclaration ?

Envoyez votre déclaration au service des élections de la mairie de la commune où se situe votre entreprise, au plus tard à la date figurant sur le formulaire.

Vous veillerez à conserver une copie de votre déclaration en cas de contestation ultérieure.

Code NAF	Section
05xxx à 36xxx (sauf 1013B)	Industrie
37xxx à 39xxx	Commerce
41xxx à 43xxx (sauf 4110A, 4110B, 4110C, 4110D)	Industrie
45xxx à 56xxx (sauf 4939C)	Commerce
59xxx, 60xxx (sauf 5913B)	Activités diverses
61xxx	Commerce
62xxx, 63xxx (sauf 6391Z)	Activités diverses
64xxx à 68xxx	Commerce
69xxx à 75xxx (sauf 7010Z, 7420Z)	Activités diverses
77xxx (sauf 7740Z)	Commerce
78xxx à 80xxx (sauf 7911Z, 7912Z)	Activités diverses
81xxx (sauf 8130Z)	Commerce
82xxx à 94xxx (sauf 8220Z, 8690F, 9313Z)	Activités diverses
95xxx, 96xxx (sauf 9511Z, 9524Z)	Commerce
97xxx à 99xxx	Activités diverses



Code NAF	Section
0311Z et 0312Z	Industrie
1013B	Commerce
4110A, 4110B, 4110D	Commerce
4110C, 4939C	Activités diverses
5811Z à 5319Z	Industrie
5821Z à 5829C	Activités diverses
5913B	Industrie
6391Z	Industrie
7010Z, 7420Z	Commerce
7740Z	Activités diverses
7911Z, 7912Z	Commerce
8130Z	Agriculture
8220Z, 8690F, 9313Z	Commerce
9511Z, 9524Z	Industrie
Pour les autres codes, ne retenir que les deux premiers chiffres :	
01xxx à 03xxx (sauf 0311Z et 0312Z)	Agriculture

Comment établir votre déclaration ?

Utilisez l'imprimé ci-joint :

Vous devez renseigner l'imprimé joint pour vous inscrire sur la liste électorale. Si l'imprimé est déjà pré-rempli, vérifiez que les informations sont les bonnes.

Si nécessaire, des imprimés vierges peuvent être obtenus auprès de votre mairie ou téléchargés depuis le serveur Internet de la préfecture de votre département.

Comment remplir ce formulaire :

Cadre A : entreprise

Pour les entreprises ayant plusieurs établissements, il s'agit de l'établissement siège de votre entreprise.

Renseigner ou corriger si nécessaire ces informations et compléter les informations concernant le chef d'établissement.

Section principale d'inscription (ou de vote) :

Le code APE et la section principale sont à reprendre de la déclaration de vos salariés faite par ailleurs (dans le cadre de la DADS-U).

Pour vous aider à remplir le code section, si vous n'avez pas l'information concernant le code choisi dans la DADS-U pour les salariés, vous pouvez vous aider de la grille de correspondance ci-dessous.

Date et signature du chef d'entreprise :

Une seule déclaration datée et signée par le chef d'entreprise est recevable. Les inscriptions ne seront valables que si des salariés ont été par ailleurs déclarés.

Cadre B : inscription d'un employeur non-salarié

Dans une même entreprise, plusieurs employeurs non salariés peuvent souhaiter s'inscrire sur la liste électorale (ex : dans une entreprise en nom collectif, tous les associés peuvent, s'ils le souhaitent, être inscrits sur les listes électorales et voter aux élections prud'homales). Dans ce cas, remplissez un formulaire par employeur souhaitant être inscrit.

Chaque employeur non salarié désirant participer à ce scrutin doit renseigner les informations le concernant et signer sa demande d'inscription dans les zones réservées à cet effet.

Identification personnelle :

Numéro de département de naissance :

- Pour la France métropolitaine, inscrivez le numéro du département de 01 à 95 (2A et 2B pour la Corse) ;
- Pour les départements d'outre-mer, inscrivez les 2 premiers chiffres du code départemental, soit 97 ;
- Pour les communautés d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi que pour l'étranger, inscrivez 99.

Déclaration sur l'honneur des conjoints collaborateurs

Cocher la case « conjoint collaborateur », si vous avez reçu mandat de votre conjoint pour voter.

Section d'inscription :

Si un ou plusieurs de vos salariés sont inscrits dans la DADS-U en section encadrement, vous pouvez vous inscrire en section ENCADREMENT

Si tous vos salariés sont inscrits dans la DADS-U en section ENCADREMENT, vous devez vous inscrire en section ENCADREMENT.

Sinon ne cochez pas cette case. Vous serez inscrit dans la section principale figurant au cadre A, soit selon le cas : agriculture, industrie, commerce et services commerciaux ou activités diverses.

Commune d'inscription :

Vous serez inscrit sur la liste électorale de la commune où se situe l'établissement figurant au cadre A.

Adresse personnelle :

Renseigner précisément cette adresse qui sera utilisée pour vous adresser votre carte d'électeur, la propagande électorale et le matériel de vote par correspondance.

Déclaration sur l'honneur

Votre demande d'inscription ne sera prise en compte que si la déclaration sur l'honneur est signée.